



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 06 avril 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Présidente de l'UNSS
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Lettre recommandée avec accusé de réception

Nréf. SGénéral/CH

Objet : mise en demeure / élections des représentants d'associations sportives à l'Assemblée Générale de l'UNSS

Madame la Ministre, Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous demander de procéder à l'annulation de la liste intitulée « OUTRE MER » qui a été adressée à la Direction nationale de l'UNSS et qui a ensuite été adressée à chaque recteur d'académie.

En effet, cette liste, ne comportant que 7 noms, ne peut être recevable au regard des dispositions des statuts de l'UNSS (article 7) qui stipulent : « les membres de l'assemblée générale mentionnée au 8 ci-dessus sont élus pour quatre ans sur des listes nationales de trente noms (quinze titulaires et quinze suppléants) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Le maintien de cette liste est de nature à affecter la sincérité du scrutin qui doit être organisé dans le strict respect des statuts de l'UNSS.

Nous vous demandons de bien vouloir informer, sans délai, les recteurs d'académie de l'annulation de la liste « OUTRE MER » dont la composition n'est pas conforme aux statuts de l'UNSS.

Nous nous réservons la possibilité de former un recours contre la poursuite d'élections en méconnaissance de cette irrégularité.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général